

COTISATION ANNUELLE ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES **2026-2027**



TABLE DES MATIÈRES

1. COTISATION ANNUELLE	03
1.1 Pourquoi payer une cotisation ?	03
1.2 Sur quoi le conseil d'administration se base-t-il pour déterminer le montant à payer ?	03
1.3 Quelle est l'évolution de la cotisation annuelle de l'Ordre ?	04
1.4 Comment la cotisation annuelle de l'OPTMQ se compare-t-elle à celle d'ordres professionnels similaires ?	05
1.5 En prenant en compte les obligations de l'Ordre, les réalités économiques et les comparaisons avec d'autres ordres, quel montant de cotisation le conseil d'administration propose-t-il pour l'exercice 2026-2027 ?	05
2. BUDGET PRÉLIMINAIRE 2026-2027	07
2.1 Faits saillants revenus	07
2.2 Faits saillants charges	08
2.3 Prévisions budgétaires 2026-2027	09

1. COTISATION ANNUELLE

1.1 POURQUOI PAYER UNE COTISATION ?

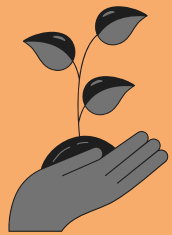
Dans le système professionnel québécois, les membres financent les opérations de leur ordre professionnel par la cotisation.

Cette cotisation permet notamment de :



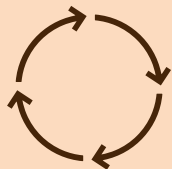
Financer les activités de protection du public

Admission, inspection professionnelle, bureau du syndic, conseil de discipline, enquêtes sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre



Soutenir le développement et le rayonnement de la profession

Affaires professionnelles, formation continue, normes de pratique, communications et affaires publiques



Assurer le bon fonctionnement et la pérennité de l'Ordre

Ressources humaines, comptabilité, TI, fournisseurs de services, gouvernance et projets spéciaux

1.2 SUR QUOI LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SE BASE-T-IL POUR DÉTERMINER LE MONTANT À PAYER ?

La cotisation constitue la principale source de revenus de l'Ordre et est essentielle à la réalisation de sa mission de protection du public. Elle permet de financer les activités liées à l'encadrement, au soutien à l'exercice et à l'attraction de la profession, tout en assurant le bon fonctionnement des mécanismes de régulation comme l'admission, l'inspection professionnelle, le bureau du syndic et la formation. Afin de remplir ces obligations, l'Ordre doit disposer des ressources nécessaires pour répondre à l'ensemble de ses obligations. Les coûts liés aux opérations d'un ordre sont répartis entre ses membres.

Exemples d'obligations :

- Loi 25 sur la protection des renseignements personnels ;
- Bonification des mesures pour les demande de reconnaissance d'équivalence ;
- Initiatives pour l'inclusion des personnes LGBTQIA+ ;
- Mobilité canadienne ;
- Révision et signature d'ententes ARM.

Exigences en matière de gouvernance :

- Nouvelle planification stratégique ;
- Plans d’action clairs et mesurables ;
- Tableau de bord équilibré ;
- Gestion intégrée des risques.

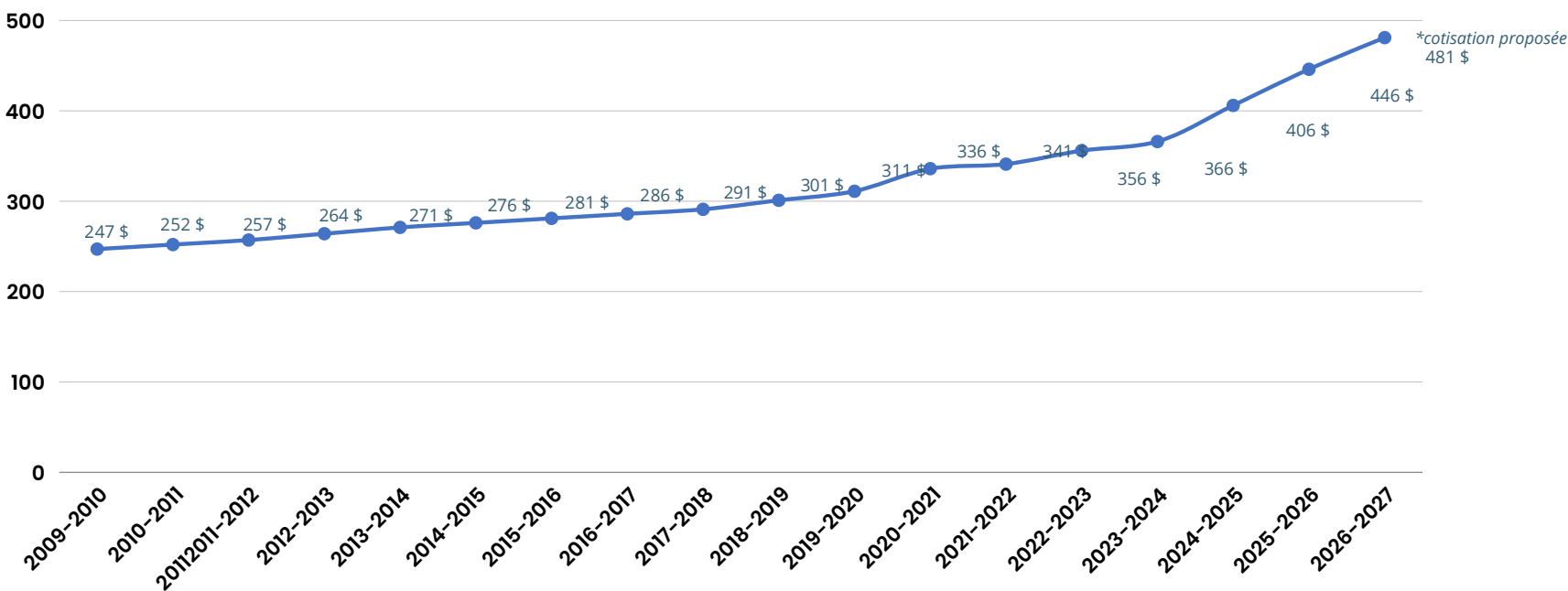
Facteurs économiques à considérer :

- Pressions inflationnistes ;
- Indexation des salaires ;
- Hausse des coûts de fonctionnement ;
- Nécessité d’attirer et de retenir le personnel qualifié.

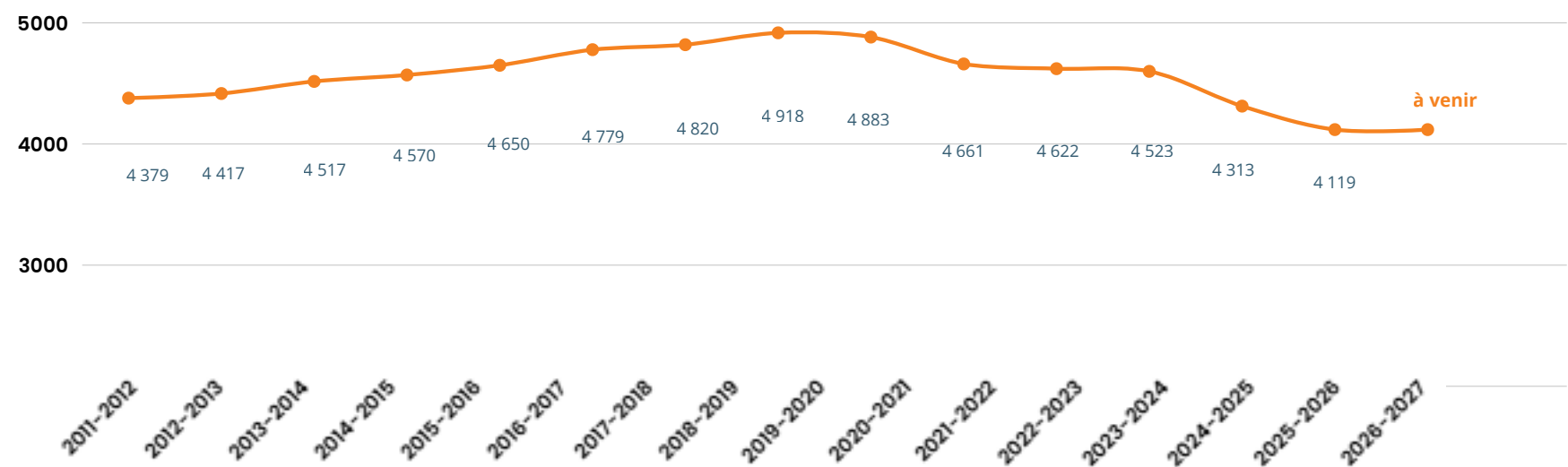
Impacts de la cotisation :

- Répercussions financières à long terme ;
- Doit être fixée avec rigueur pour soutenir les priorités de l’Ordre.

1.3 QUELLE EST L'ÉVOLUTION DE LA COTISATION ANNUELLE DE L'ORDRE ?



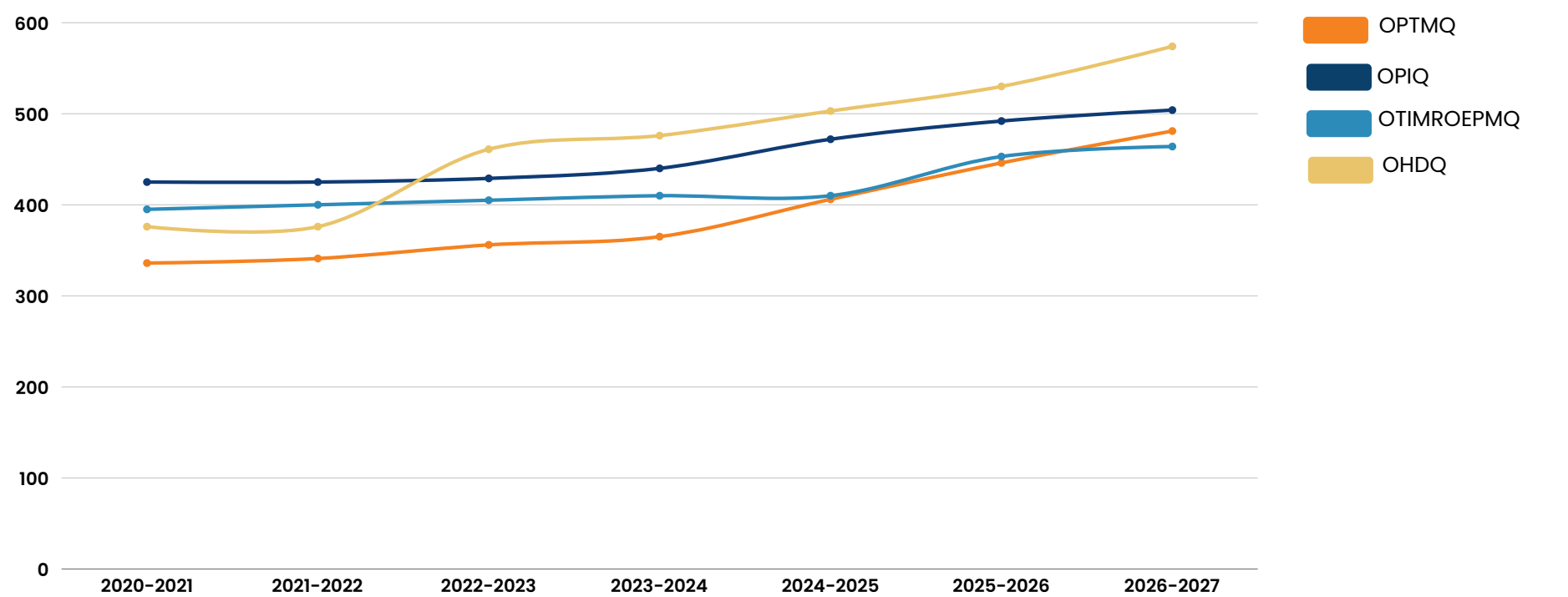
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MEMBRES



1.4 COMMENT LA COTISATION ANNUELLE DE L’OPTMQ SE COMPARE-T-ELLE À CELLE D’ORDRES PROFESSIONNELS SIMILAIRES ?

Les ordres assument des responsabilités équivalentes, font face à des enjeux comparables au sein du système professionnel et doivent répondre aux mêmes obligations. Comme l’OPTMQ, ils sont interpellés par la réforme du système de santé et celle du Code des professions.

ÉVOLUTION DES COTISATIONS POUR DES ORDRES PROFESSIONNELS COMPARABLES



ANNÉE	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (OPTMQ)	336,55 \$	341,55 \$	356,55 \$	365,55 \$	406,55 \$	446,55 \$	481,55 \$
Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (OPIQ)	425,00 \$	425,00 \$	429,00 \$	444,00 \$	472,00 \$	492,00\$	504,00\$
Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec (OTIMROEPMQ)	395,00 \$	400,00 \$	405,00 \$	410,00 \$	410,00 \$	453,00\$	464,00\$
Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ)	376,00 \$	376,53 \$	461,53 \$	476,53 \$	503,00 \$	530,00\$	574,00\$

	Membres au 31 mars 2025
OPTMQ	4 119
OPIQ	4 528
OTIMROEPMQ	7 112
OHDQ	7 233

1.5 EN PRENANT EN COMPTE LES OBLIGATIONS DE L'ORDRE, LES RÉALITÉS ÉCONOMIQUES ET LES COMPARAISONS AVEC D'AUTRES ORDRES, QUEL EST LEMONTANT DE COTISATION QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A FIXÉ POUR L'ANNÉE 2026-2027 ?

Pour 2026-2027, le conseil d'administration a fixé la cotisation annuelle pour les membres actifs à un montant de 481,55 \$, ce qui représente une augmentation de 35 \$ ou 7,8 %.

MEMBRE « ACTIF »	Cotisation annuelle à 481,55 \$
MEMBRE « NOUVEAU DIPLÔMÉ ANNÉE 1 »	Cotisation annuelle à 313,01 \$
MEMBRE « NOUVEAU DIPLÔMÉ ANNÉE 2 »	Cotisation annuelle à 385,24 \$
MEMBRE « INACTIF »	Cotisation annuelle à 168.54 \$
MEMBRE « HORS QUÉBEC »	Cotisation annuelle à 168,54 \$
MEMBRE « RETRAITÉ »	Cotisation annuelle à 120,39 \$

*** Inclus :

- La contribution que l'Ordre doit payer au Conseil interprofessionnel du Québec. Il s'agit d'un montant de 4,40 \$ * par membre.
- La contribution à l'Alliance canadienne des organismes de réglementation des professionnels de laboratoire médical. Il s'agit d'un montant de 1,90 \$ * par membre.

** À ce montant de cotisation, s'ajoute :

- La contribution de l'Office des professions (35 \$ *, non taxable)
- L'assurance-responsabilité professionnel (11,45\$*, non taxable)
- La TPS et la TVQ (sur le montant de la cotisation)
- À valider pour 2026-2027 lorsque disponible, ce qui n'était pas encore le cas au moment de la rédaction de ce document.

2. BUDGET PRÉLIMINAIRE 2026-2027

L'Ordre fournit les prévisions budgétaires pour l'exercice financier visé par la cotisation, en l'occurrence celles de 2026-2027, afin que les technologistes médicaux disposent de toute l'information utile pour donner leur avis lors du processus de consultation. Les prévisions budgétaires sont présentées selon les normes édictées par l'Office des professions du Québec. À des fins de comparaison, le budget 2025-2026 est inclus.

2.1 FAITS SAILLANTS REVENUS

	Diminution du taux de renouvellement et nouvelle inscription en 2026-2027
Augmentation salariale prévue au budget de 2,5 % * Alors que les prévisions salariale 2026 de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA) estime que les employeurs québécois prévoient octroyer 3,2 %.	
	Croissance ponctuelle des revenus due à la formation obligatoire qui doit être effectuée au plus tard le 31 mars 2027.

2.2 FAITS SAILLANTS CHARGES

Inspection professionnelle 2026-2027

- Environ 770 Questionnaires d'auto-évaluation envoyés aux membres
- 155 membres qui seront visités, qui recevront un rapport de visite et un suivi des points d'amélioration



Investissements

Révision et conception de guides de pratique
Nouvelles formations
Mise à jour du site Web

Le maintien et le développement des compétences ne sont pas une option : ils constituent une responsabilité incontournable pour tout ordre professionnel. Il ne s'agit pas d'un simple choix stratégique, mais d'un devoir inscrit au cœur même de la mission de protection du public. Cette responsabilité s'incarne notamment par des outils et des mécanismes concrets tels que les guides de pratique et la formation continue. Les guides de pratique offrent aux membres des repères clairs pour interpréter les normes et obligations déontologiques, traduisent la réglementation en actions concrètes dans le quotidien professionnel, et favorisent l'uniformisation des pratiques. Quant à la formation continue, elle permet aux professionnels de demeurer à jour dans un contexte d'évolution constante des savoirs, renforce la confiance du public envers la profession et contribue à la réduction des risques d'erreurs, garantissant ainsi des services sécuritaires, efficaces et conformes aux normes.

En négligeant le maintien et le développement des compétences, l'Ordre met en péril sa capacité à remplir son mandat principal : veiller à ce que ses membres offrent des services professionnels sécuritaires, éthiques et de qualité. C'est compromettre la confiance du public envers la profession.

Et cette responsabilité exige des investissements concrets et stratégiques, à la hauteur de l'impact que peuvent avoir des professionnels bien formés, bien outillés et bien accompagnés.

Le site Web est un canal clé de diffusion des normes, lignes directrices, obligations déontologiques et outils pratiques. La modernisation du site web de l'Ordre n'est pas simplement une amélioration technologique ou esthétique, c'est un investissement structurant qui :

- Renforce la compétence des membres.
- Améliore la qualité des services rendus au public.
- Favorise une meilleure compréhension et application des obligations professionnelles.
- Accélère les communications et la réactivité organisationnelle.

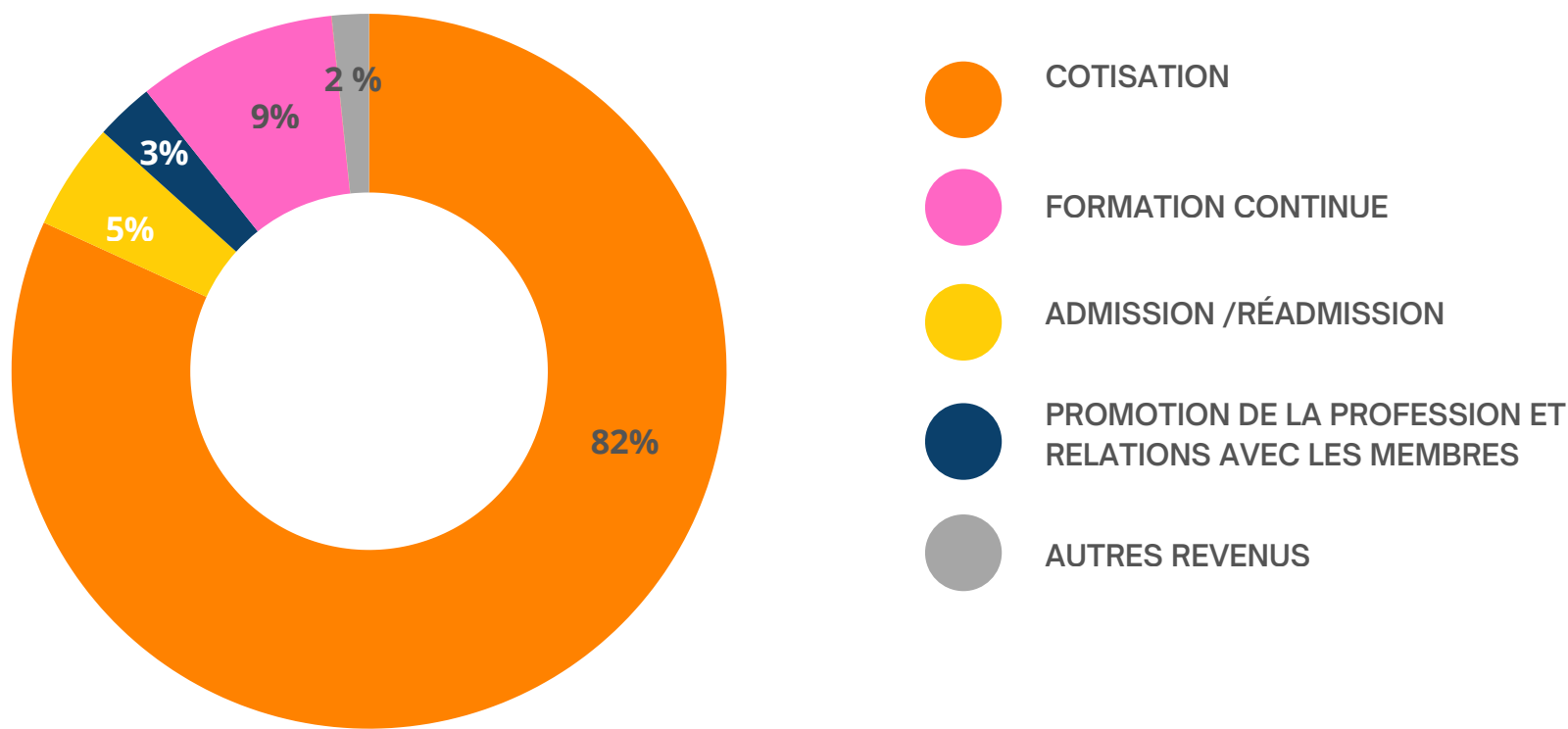
Une meilleure expérience numérique pour les membres = une meilleure pratique = une meilleure protection du public.

2.3 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026–2027

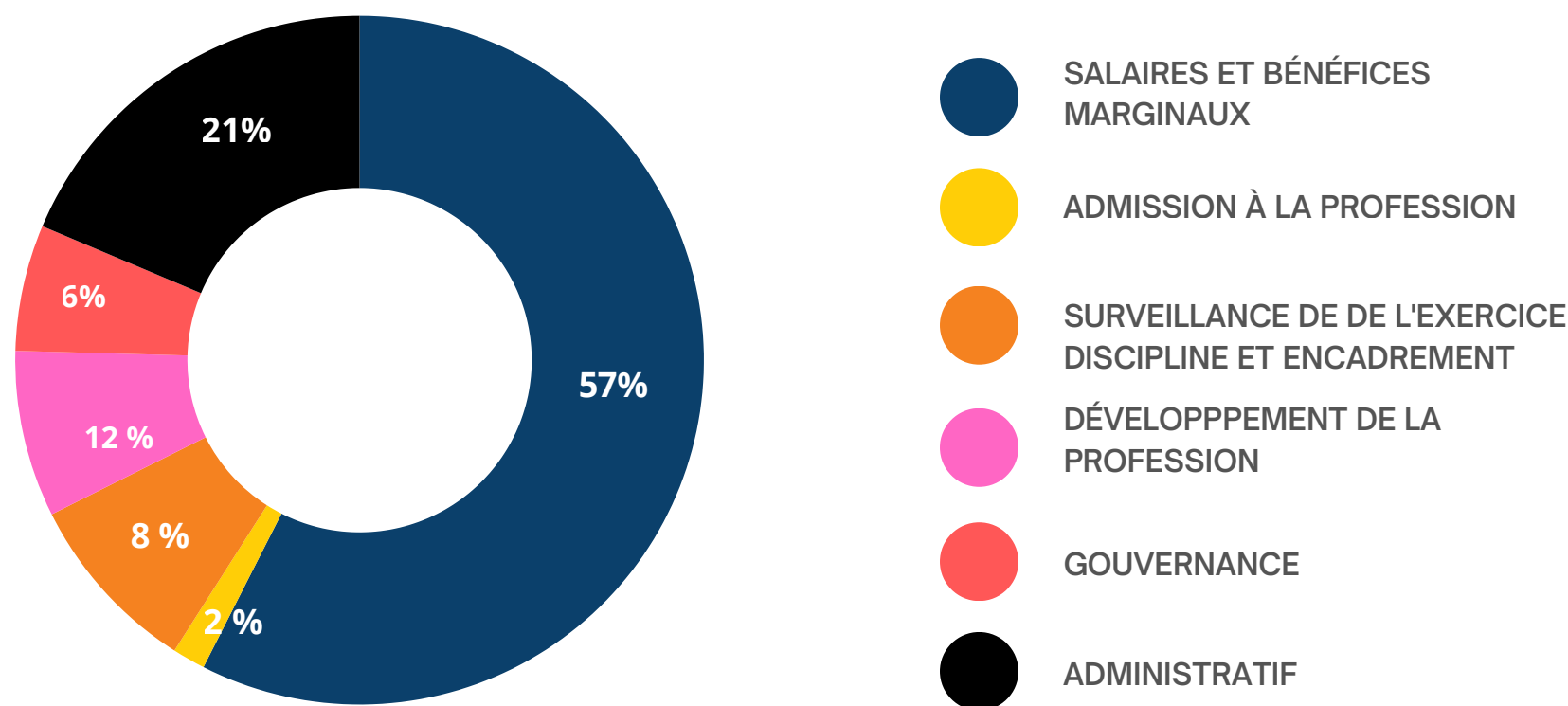
REVENUS	BUDGET 2025–2026	%	BUDGET PRÉVISIONNEL 2026–2027	%
COTISATION	1 711 938,74 \$	81%	1 781 253,45 \$	82%
ADMISSION / RÉADMISSION	136 080,40 \$	6%	105 330,40	5%
PROMOTION DE LA PROFESSION ET RELATIONS AVEC LES MEMBRES	102 874,60 \$	5%	57 471,60	3%
FORMATION CONTINUE	112 506,60 \$	5%	195 946,60	9%
CONGRÈS	11 000,00 \$	1%	0 \$	0%
NORMES SCIENTIFIQUES ET GUIDES	500,00 \$	0%	500,00 \$	0%
AUTRES REVENUS	36 350,00 \$	2%	36 350,00 \$	2%
TOTAL DES REVENUS	2 111 250,34 \$	100%	2 176 852,05 \$	100%
CHARGES				
SALAIRES ET BÉNÉFICES MARGINAUX	1 098 858,19 \$	54%	1 138 715,46 \$	57%
ADMISSION À LA PROFESSION	35 053,14 \$	2%	30 665,17 \$	2%
SURVEILLANCE DE L'EXERCICE – DISCIPLINE ET ENCADREMENT	179 384,77 \$	9%	169 831,85 \$	8%
INSPECTION PROFESSIONNELLE	96 076,96 \$	5%	94 516,19 \$	5%
SYNDIC	57 911,57 \$	3%	57 436,06 \$	3%
CONSEIL DE DISCIPLINE ET PRATIQUE ILLÉGALE	24 356,18 \$	1%	16 834,55 \$	1%
COMITÉ DE LA FORMATION	\$1 040,06 \$	0%	1 045,05	0%
DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION ET SOUTIEN AUX MEMBRES	242 671,04 \$	12%	154 902,48 \$	12%
FORMATION CONTINUE	63 414,24 \$	3%	57 663,41 \$	3%
CONGRÈS	23 743,83 \$	1%	0 \$	0%
NORMES SCIENTIFIQUES ET GUIDES	50 435,52 \$	2%	45 912,71 \$	2%
PROMOTION DE LA PROFESSION ET RELATIONS AVEC LES MEMBRES	105 077,45 \$	5%	51 326,36 \$	3%
GOUVERNANCE	115 246,76 \$	3%	117 401,76 \$	6%
AGA, conseil d'administration, Comité exécutif, Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie, plan directeur				
ADMNISTRATIF	364 668,53 \$	19%	396 242,34 \$	21%
FRAIS LOCATIFS (services publics, taxes et permis, location de locaux) et assurance	23 536,51 \$	1%	24 206,83 \$	1%
FRAIS DE BUREAU, IMPRESSION, PUBLICATION ET LOCATION D'ÉQUIPEMENT	60 000,00 \$	3 %	58 395,00 \$	3%
TÉLÉCOMMUNICATIONS, FRAIS POSTAUX et MESSAGERIE	8 700,00 \$	1%	8 912,50 \$	1%
MAINTENANCE INFORMATIQUE	156 000,00 \$	8%	163 000,00 \$	8%
HONORAIRES PROFESSIONNELS	20 500,00 \$	1%	47 000,00 \$	2%
COTISATIONS AUX ORGANISMES ET AFFILIATIONS	51 816,00 \$	3%	51 816,00 \$	3%
QUOTE PART DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	17 316,02 \$	1%	16 112,01 \$	1%
AUTRES DÉPENSES	26 800,00 \$	2%	26 800,00 \$	2%
TOTAL DES CHARGES	2 035 882,43 \$		2 007 759,00 \$	
SURPLUS (DÉFICIT) – TECHNIQUE	75 367,96 \$		169 093,05 \$	
UTILISATION D'AFFECTATIONS INTERNES	9 000 \$		0, 00 \$	
SURPLUS (DÉFICIT) – RÉEL	84 367,96 \$		169 093,05 \$	

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026-2027

REVENUS



DÉPENSES





ORDRE
PROFESSIONNEL DES
TECHNOLOGISTES MÉDICAUX
DU QUÉBEC